

Le ministre Dupont a cédé, des parents ont gagné. Tous les parents ?

Fin octobre 2008, la Ligue des familles avait cosigné une carte blanche (1) intitulée "Décret mixité, calmons le jeu!". À cette occasion, nous avons clairement déclaré qu'il était impérieux que le décret mixité du Ministre Dupont ne subisse pas le même sort que le décret inscription car, même s'il était imparfait à nos yeux, il avait le mérite de combattre les inégalités sociales et de donner à chaque enfant la même possibilité d'être inscrit dans l'école de son choix.

Il est indéniable que notre système d'enseignement est inégalitaire et que le libre choix d'un établissement est le fait de certains mais pas de tous. Dans ces conditions, l'école continue, dès lors, de reproduire les inégalités sociales. Nous ne pouvons constater cela sans réagir.

Le meilleur pour tous

Ce qui se passe aujourd'hui, suite au "tirage au sort", est catastrophique. Au-delà de cette option de "loterie" qui n'était certes pas la plus judicieuse, nous assistons aujourd'hui à un véritable conflit d'intérêts, entre l'intérêt individuel et l'intérêt collectif. En effet, en tant que parent, je veux ce qui est le mieux pour mon enfant. C'est légitime, mais pas à n'importe quel prix ! Si le prix à payer est de nier ce droit "au meilleur" pour tous les enfants, c'est non ! Si le prix à payer, c'est de nier le libre choix de l'autre pour privilégier le sien, c'est non ! Si le prix à payer, c'est de nier les enfants qui n'ont pas trouvé d'inscription en maintenant les inscriptions multiples, c'est non ! Comme nous l'avons souligné dans la carte blanche, c'est là que se situait effectivement le véritable talon d'Achille du décret mixité... Il était malheureusement trop évident que la solidarité entre parents ferait défaut et que l'excitation médiatique qui entourait ce dossier allait provoquer une véritable panique et rendre la situation ingérable.

Malgré de multiples appels au calme, à la solidarité, à la rationalité, les esprits se sont échauffés et le Ministre a cédé... Le décret mixité sera revu... et le système de loterie abandonné. Si nous ne verserons pas beaucoup de larmes sur ce fameux tirage au sort, nous espérons sincèrement que cette révision ne sera pas synonyme d'un complet retour en arrière. Il est hors de question que l'on en revienne à la situation initiale... Devoir s'inscrire cinq ans à l'avance ou n'être admis qu'en fonction des résultats antérieurs, cela doit être définitivement du passé.

Plier mais ne pas rompre

Espérons sincèrement que la fable de Jean de Lafontaine, "Le chêne et le roseau", sera l'adage de ce dossier. Qu'à l'image du roseau, le décret mixité se pliera, se modulera, mais ne se rompra pas, car il constitue aux yeux de la Ligue des familles un signal fort et une pièce importante d'une politique d'égalité.

Pour l'heure, la Ligue des familles en appelle à tous les citoyenparents ! De grâce, si votre enfant bénéficie d'inscriptions multiples, soyez solidaires des autres parents et enfants en arrétant votre choix d'établissement maintenant et en annulant vos inscriptions résiduelles au plus vite ! Il est impératif que chaque enfant soit inscrit dans une et une seule école le plus rapidement possible !

La Ligue en appelle également à la majorité PS-cdH du Gouvernement de la Communauté française afin qu'elle ne prenne pas la décision de revenir complètement en arrière. En outre, que cela soit par décret ou simplement par recommandation, il est primordial de mettre en place un système qui identifie le plus précocement possible le choix des parents parmi les inscriptions utiles afin de permettre à un plus grand nombre de parents, mais et surtout, d'enfants d'être gagnants !

Pour prendre connaissance de la carte blanche cosignée par la Ligue des familles, surfez sur www.citoyenparents.be/étude/éducation.

À suivre. intensément ! Bonne semaine !

■ **Annaïg Tounquet**, Directrice Etude-Animation
Denis Lambert, Directeur général

(1) Carte blanche signée par Prosper Boulangé (CSC-Enseignement), Vincent Carette (ULB), Pascal Chardome (CGSP-enseignement), Jean-Pierre Coenen (Ligue des Droits de l'Enfant), Bernard Delvaux (UCL-Girsef), Vincent Dupriez (UCL-Girsef), Benoît Galand, UCL, Thierry Jacques (MOC), Jean-Pierre Kerkhofs (Aped), Joan Lismont (SEL-SETca), Véronique Marissal (Coordination des Écoles de Devoirs de Bruxelles asbl), Catherine Stercq (Lire et Ecrire), Rudy Wattiez (CGè) et Annaïg Tounquet (Ligue des familles).